

CALENDRIER 2022

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES SACS BLEUS PMC ET DES PAPIERS-CARTONS

Waimes

AVEC
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE,
LA BOUCLE
EST BOUCLÉE!



Ensemble trions bien, recyclons mieux



VOS COLLECTES

SACS BLEUS PMC Uniquement en porte-à-porte Emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Waimes, toute la commune	Ma. 4 Ma. 18	Ma. 1 ^{er} Ma. 15	Ma. 1 ^{er} Ma. 15 Ma. 29	Ma. 12 Ma. 26	Ma. 10 Ma. 24	Ma. 7 Ma. 21	Ma. 5 Ma. 19	Ma. 2 Ma. 16 Ma. 30	Ma. 13 Ma. 27	Ma. 11 Ma. 25	Ma. 8 Ma. 22	Ma. 6 Ma. 20

PAPIERS-CARTONS En porte-à-porte ou au recyparc

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Waimes, toute la commune		Ve. 11				Ve. 10			Ve. 9			Ve. 23

Conseils

- Triez bien vos déchets (voir les consignes au verso).
- Sortez-les entre 20 h la veille et 6 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent (si nécessaire, nettoyez la voirie).

Cas particuliers

- **Rue en travaux ?** Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au collecteur.
- **Canicule ?** En juin, juillet et août, les collectes peuvent débuter plus tôt (5 h). Sortez vos déchets la veille après 20 h.
- **Routes enneigées ?** Nous tâcherons, dans la mesure de nos possibilités, d'assurer la collecte le lendemain. Si toutefois vos déchets sont toujours là le lendemain en fin de journée (+/- 18 h), soyez compréhensif : rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

➔ Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be



Actions réemploi au recyparc

- Vélos : Samedi 23/04/2022
- Jouets : Samedi 15/10/2022

VOS RECYPARCS

Recyparc IDELUX
Rue du Château, 1Z - 4950 Waimes
(derrière l'ancienne gare)
☎ 080 67 20 66

Horaires été (1^{er} mai > 31 octobre) :
du lundi au vendredi de 10 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 18 h.

Horaires hiver (1^{er} novembre > 30 avril) :
du lundi au vendredi de 12 h à 18 h
et le samedi de 9 h à 18 h.

Recyparc communal
Rue de Bosfagne - 4950 Sourbrodt
☎ 080 68 91 65 - 0497 55 75 07

Du 1^{er} avril au 30 septembre :
le mercredi et le vendredi de 13 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 16 h.

Du 1^{er} octobre au 31 octobre :
le mercredi et le vendredi de 13 h à 17 h
et le samedi de 9 h à 16 h.

Du 1^{er} novembre au 31 mars :
Uniquement le mercredi de 13 h à 16 h 30
et le samedi de 10 h à 16 h.

Préparez votre visite

- Triez vos déchets chez vous : vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic.
- Chargez votre voiture en fonction du circuit de déchargement sur le recyparc.
- Arrimez obligatoirement le contenu de votre remorque, et ce, pour éviter les envols.
- Prenez si nécessaire vos outils (pelle, fourche et brosse) pour vider votre remorque et garder le recyparc propre après votre passage.
- Venez pendant les heures creuses et au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Dates de fermeture recyparc IDELUX 2022

Janvier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2023
Sa. 1 ^{er}	Ma. 15	Lu. 18 Sa. 30	Je. 26	Lu. 6 Lu. 13	Je. 21	Lu. 15	Ma. 27	Ma. 11 Lu. 31	Ma. 1 ^{er} Ve. 11 Sa. 12	Ve. 16 Sa. 24 Lu. 26 Sa. 31	Lu. 2

Déchets acceptés

Déchets recyclables

- bois
- cartouches d'encre et de toner
- cd et dvd
- déchets verts
- déchets électriques et électroniques
- encombrants plastiques rigides
- frigolite

- inertes (déchets de construction)
- liège (panneaux et bouchons)
- matelas (nouvelle filière !)
- métaux
- papiers/cartons
- plâtre
- pneus
- pvc rigide

- verre (bouteilles et bocaux)
 - verre plat
 - vêtements et linge des ménages
- Déchets dangereux des ménages**
- asbeste-ciment (amiante)
 - déchets spéciaux des ménages
 - huiles et graisses de friture
 - huiles moteur
 - piles et accus

Déchets valorisés énergétiquement

- encombrants combustibles

Déchets mis en Centre d'enfouissement technique

- encombrants non combustibles

Plus d'infos : 063 23 19 87 - www.idelux.be > Déchets - www.facebook.com/idelux.environnement.eau



Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



Emballages en Plastique

Bouteilles

Flacons

Barquettes et rapiers

Pots

Films

Tubes

Sacs et sachets

Emballages Métalliques

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Barquettes et rapiers

Couvercles, bouchons et capsules

Cartons à boissons

INTERDITS DANS LES PMC

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone
- Emballages d'une contenance supérieure à 8 litres
- La frigolite en billes
- Emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux, etc.
- Autres objets

ATTENTION!

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Pour un bon recyclage

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez complètement le film en plastique des barquettes et jetez-les séparément dans le sac.

Triez le verre

Dans les bulles ou au recyclarc

Bouteilles, bocaux et flacons en verre

Verre incolore

Verre coloré

Pour un bon recyclage

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz-les bien.
- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre!
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE

- Verre résistant aux hautes températures (plats au four)
- Opaline et cristal
- Terre cuite
- Porcelaine, céramique
- Ampoule à incandescence ou halogène
- Verre plat tel que les vitres et les miroirs
- Ampoule économique ou LED à visser
- Néon

Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte en vrac ou séparément au recyclarc

Papiers-Cartons

Papiers

Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyclarc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS

- Photos
- Papier peint
- Aluminium
- Papier et carton sale ou gras
- Essuie-tout

Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartment vert du duobac / Sac communal biodégradable

Déchets biodégradables

Restes de repas

Marc de café et sachets de thé

Flleurs fanées et petits déchets de jardin

Épluchures

Coquilles d'œufs, de noix...

Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

Pour plus de confort chez vous

- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux, ...) des aliments périmés.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES

- Langes
- Capsules de café

Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartment gris du duobac / Sac communal

Déchets non recyclables et non dangereux

Papier aluminium

Boîtes cylindriques de chips, cellophane...

Pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats

Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...

Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...

Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...

Vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...

Pour une collecte sans soucis

Pour les sacs : Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos. Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs : Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques. Le couvercle doit être fermé. Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison. Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS

- Emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons